

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE TRIENNALE DI OGETTIVI È DI MEZI
2021-2023 PÈ U SUSTEGNU À A PIATTAFORMA SVOD
ALLINDÌ

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2021-2023 DE SOUTIEN A LA PLATEFORME SVOD ALLINDÌ

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'accompagnement financier de la SAS (société par actions simplifiée) ALLINDÌ dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2021 à 2023 en vue du développement de la plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) éponyme autour de la création audiovisuelle et cinématographique corse et méditerranéenne.

Dans ce cadre, la SAS ALLINDÌ a déposé le 10 février 2021 un dossier de demande d'aide financière auprès de la Collectivité de Corse.

La SAS ALLINDÌ est une société enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Aiacciu le 15 mars 2017 et qui a son siège social au 6, rue Hyacinthe Campiglia à AIACCIU. Son président est M. Gêrôme BOUDA.

1. PREAMBULE

La Collectivité de Corse s'est dotée, depuis la loi de 2002, d'une politique volontariste de développement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Son intervention s'est portée sur le soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle et différents dispositifs d'aides à la diffusion, l'éducation à l'image, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Cette politique a permis une structuration de la filière dès le début des années 2000 avec l'émergence de sociétés de production. L'île compte ainsi aujourd'hui près d'une quarantaine de producteurs, proposant une création de qualité dans les genres du documentaire, de la fiction audiovisuelle et cinématographique. Cette production importante représente un corpus patrimonial considérable à ce jour avec plus de six cents documentaires, une centaine de courts métrages, une quarantaine de longs métrages, une douzaine de séries de fictions audiovisuelles, sans compter les nombreuses émissions et magazines produits par des sociétés insulaires ou développées par France 3 Corse ViaStella et les films issus du travail des étudiants dans le cadre des filières de formations cinéma de l'île.

La Collectivité de Corse a également mené une politique volontariste en faveur de la diffusion avec l'accompagnement de la création et du fonctionnement dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens des deux chaînes de l'île qui ont permis d'élargir cette offre. Ainsi en 2006, la création de la chaîne locale Télé Paese a ouvert une nouvelle fenêtre de diffusion à des programmes dits « de proximité », et en 2007, la création de la chaîne régionale de plein exercice Via Stella - France 3 Corse rattachée à France Télévisions avec le soutien de l'ex Collectivité Territoriale

de Corse, qui a permis avec 20 heures de programmes journaliers diffusés au plan local (TNT) et national (satellite, câble et ADSL) d'offrir une vitrine à la création corse et méditerranéenne.

En sus des deux chaînes de télévision soutenues par la Collectivité de Corse, la diffusion de ce patrimoine régional est également valorisée au travers de la programmation des nombreux festivals insulaires et par le biais de la Cinémathèque de Corse qui conserve et diffuse ce patrimoine.

En 2017, l'adoption par l'Assemblée de Corse, d'un nouveau cadre pour l'action culturelle (délibération n° 17/284 AC du 21 septembre 2017) et d'un nouveau règlement des aides (délibération n° 18/114 AC du 27 avril 2018) a permis de réaffirmer le rôle chef de file de la Collectivité de Corse en termes de politique culturelle et patrimoniale et ses missions transversales en font un des piliers du développement durable pour construire une politique territoriale.

Ce nouveau cadre s'est appuyé sur une démarche novatrice proposée par l'Exécutif, la concertation entre tous les acteurs, collectivités locales et structures privées. Ainsi, l'ensemble des acteurs culturels insulaires, publics et privés ont ainsi été invités à dresser un bilan et à réfléchir à des solutions adaptées aux réalités culturelles d'aujourd'hui dans le cadre des « Attelli di a Cultura » initiés en novembre et décembre 2016.

Lors de ces « Attelli di a cultura », les participants (producteurs, réalisateurs-auteurs, responsables des formations cinéma de l'Université...) ont préconisé des pistes afin de favoriser l'émergence et la diversité de la création d'initiative régionale et la diffusion de ces œuvres.

Il a été souligné que la majorité des films produits ne sont plus accessibles au public après leur diffusion sur les chaînes de télévision, leur projection dans les salles ou dans le cadre de festivals même si la Cinémathèque en propose une petite sélection à la demande dans le cadre de son catalogue d'itinérance.

Fort de ce constat, l'une des préconisations des « Attelli di a Cultura » a été de favoriser l'accompagnement de la création d'une plateforme VàD qui permettrait la valorisation par un travail d'éditorialisation et la diffusion au plus grand nombre de ces œuvres et l'émergence d'une création de contenus pour le web.

La nécessité d'une telle plateforme a donc été actée dans le cadre du passage consacré à l'audiovisuel et au cinéma de l'axe C du nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité territoriale de Corse approuvée par la délibération n° 17/284 AC en date du 21 septembre 2017 intitulée :

« FÀ VEDE È FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCU, IN OGNI TERRITORIU È ALDILÀ »

« Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, il s'agira d'accompagner la mutation des moyens de diffusion audiovisuels dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens globalisé ouvert aux diffuseurs actuellement existants autour d'axes privilégiant la création insulaire que cela soit dans le genre documentaire ou de la fiction avec une incitation à la production en langue corse ».

« Par ailleurs, la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique pourra

être renforcée au travers du soutien à la création d'une plateforme VàD ».

La nécessité de la création d'une plateforme SVoD dédiée à la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique corse avait déjà été évoquée lors des deux précédentes mandatures. Les coûts et la lourdeur de la mise en œuvre technique d'un tel projet dans le contexte de l'époque en avait reporté la réalisation.

2. BASE JURIDIQUE

L'aide à ce type de projet n'est pas actée dans le règlement des aides culture de la Collectivité de Corse. Le soutien au projet de plateforme de la SAS ALLINDI, repose d'un point de vue juridique sur le règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général qui stipule que l'ensemble des aides accordées au titre de ce régime ne peut dépasser 500 000 € sur trois exercices fiscaux consécutifs.

3. CONTEXTE ECONOMIQUE

La vidéo à la demande s'est développée depuis le début des années 2000 à la suite de l'explosion des accès à très haut débit proposés aux particuliers. Il s'agit d'une évolution logique des technologies de télédiffusion plus souple pour les téléspectateurs, qui s'affranchissent des horaires de diffusion. À l'aide d'un décodeur numérique ou d'un ordinateur, l'utilisateur peut commander des films ou des émissions de télévision qui sont stockés sur des serveurs. L'utilisateur dispose d'un temps de location prédéterminé pour le film ou l'émission qu'il a commandé et à l'aide de sa télécommande, il dispose des mêmes fonctions qu'un magnétoscope, notamment la pause, l'avance ou le recul rapide. Ces contenus sont généralement payants, facturés à l'unité ou par le biais de forfaits.

La SVoD (Subscription Video On Demand) est un mode d'accès de la VoD qui s'est considérablement développé ces dernières années. Il s'agit d'une formule basée sur l'abonnement à un pack de vidéos renouvelées entièrement ou en partie sur une période donnée. Cette formule est notamment intéressante pour disposer d'un volume important d'heures de programmes à moindre coût. Les principaux acteurs de la VoD sont les fournisseurs d'accès internet, les chaînes de télévision, les web-marchands de produits culturels, les plates-formes indépendantes ou institutionnelles. Ce modèle en expansion est en train de devenir un standard et sera majoritaire à brève échéance, remplaçant ainsi la télévision linéaire et la location physique de films.

La France était, en 2018, le 3^{ème} marché européen pour la SVoD derrière le Royaume Uni et l'Allemagne. Selon une étude du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) le marché en France de la vidéo à la demande, est passé de 230,5 millions d'euros en 2016 à plus de 1 milliard d'euros en 2019 dont 813,3 millions d'euros pour la SVoD. En France, en 2019, 40,19 % (35,7 % en 2016) des internautes interrogés déclarent avoir déjà payé pour visionner un programme en VoD et 58 % des utilisateurs de VoD déclarent avoir utilisé les services du leader du marché Netflix en 2019.

La Vidéo à la Demande se consomme essentiellement sur la télévision (62 %), l'ordinateur (21 %), la tablette (9 %), et le téléphone (7 %). Son utilisation est une pratique de plus en plus fréquente notamment dans la tranche des 15 à 34 ans avec + de 50 % d'utilisateurs en 2019.

Ainsi en France on dénombre en 2017 65 services actifs de SVoD (étude CSA). Ces services de SVoD présentent des positionnements différents. Ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- d'une part, les services généralistes cherchant à toucher un public large, tel que Netflix, Amazon Prime Video, Canalplay dont les catalogues sont constitués de programmes variés, intégrant des films, des séries, des documentaires, des programmes jeunesse, du spectacle vivant, etc. ;

- d'autre part, les services spécialisés visant des segments de marchés plus restreints à l'image de Filmo TV (cinéma), Tènk (documentaire), Studio+ (séries courtes pour terminaux mobiles), TFOU Max (contenus pour enfants) ou les services dont le catalogue est dédié aux programmes issus d'une aire culturelle ou géographique particulière telle qu'ADN (mangas japonais).

En résumé les plateformes SVoD ont réellement dynamisé le marché avec ses leaders généralistes comme Netflix, Orange et Amazon. Le marché des plateformes thématiques montre également une bonne progression et des petits services SVoD de niches comme Tènk tendent à se développer. Lancé en août 2016 autour du documentaire d'auteur, Tènk a dépassé en 2020 son objectif des 10 000 abonnés.

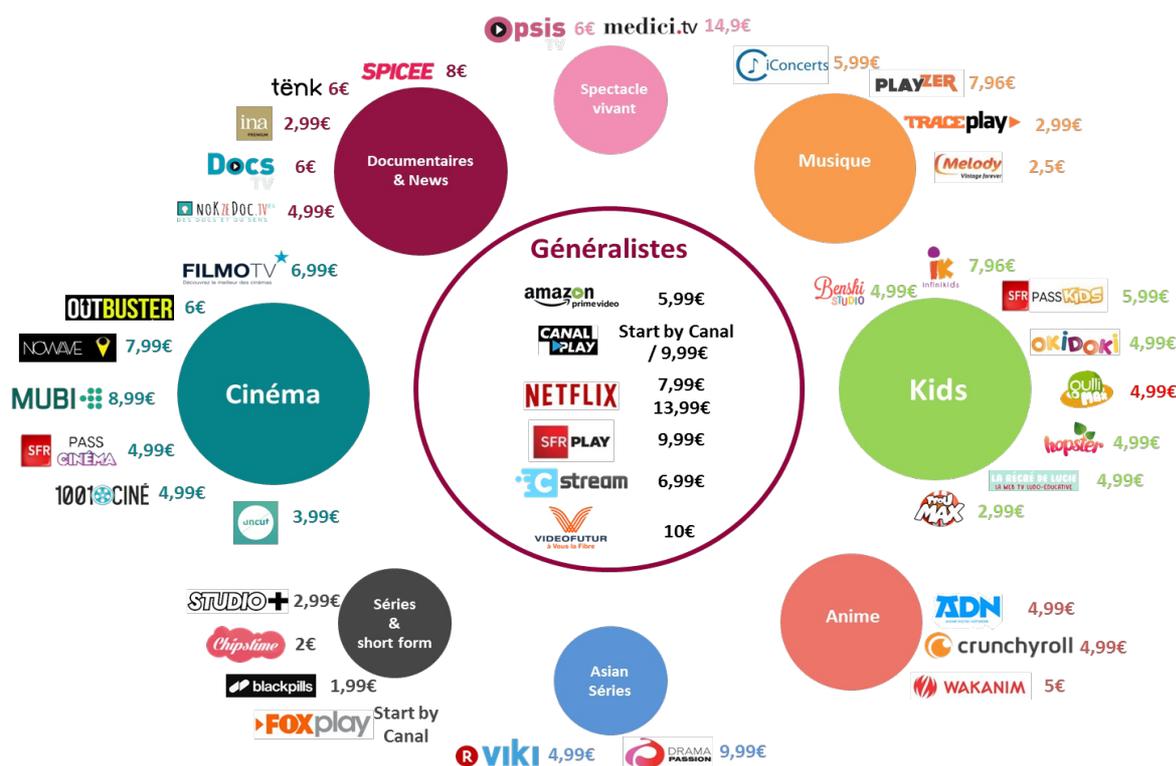
4. POSITIONNEMENT et DESCRIPTION DU PROJET

La plateforme ALLINDI propose une offre de contenus à forte identité thématique autour de « l'imaginaire de la Corse en illimité » dans toutes ses dimensions : historiques, écologiques, culturelles, fictions, géographiques, musicales, humoristiques, patrimoniales...

La création audiovisuelle et cinématographique insulaire, fruit de la politique volontariste de la Collectivité de Corse, représente environ 1 000 heures de programmes potentiels (documentaires, courts métrages, longs métrages, fictions audiovisuelles) et constitue un vrai vivier en termes de catalogue.

Toutefois, si cette opportunité théorique s'appuie sur un réel besoin de valorisation de ce patrimoine audiovisuel et cinématographique existant et sur la probabilité d'une attractivité forte du public corse sur les œuvres audiovisuelles et cinématographiques insulaires, ce projet s'inscrit dans une démarche d'industrie culturelle nécessitant l'élaboration d'un modèle économique autour d'une stratégie cohérente avec les attentes des clients potentiels, la position sur le marché, la capacité à innover vis-à-vis de la concurrence et enfin le choix de partenaires stratégiques. Une étude de marché a été réalisée en ce sens par le cabinet NPA Conseil (cf. annexes 4 et 5 de la délibération).

Ensemble des services de SVoD disponibles en France par thématique



La plateforme SVoD (Vidéo à la demande par abonnement) ALLINDÌ, dédié à l'aire culturelle corse se positionne ainsi dans le marché des plateformes de niche. Le tarif mensuel de l'abonnement est fixé à 4€/mois soit un positionnement légèrement inférieur à la fourchette des tarifs pratiqués par la plupart des opérateurs proposant ce type d'offres de niches dans le cadre de plateformes SVoD thématiques, comme par exemple :

- Plateforme TENK (offre de documentaires d'auteurs) : 6 €/mois
- MUBI (offre de films de cinéphilie) : 5,99 €/mois



Il n'existe pas à cette heure de services spécialisés dans une cible régionale en France métropolitaine et encore moins de services ciblant spécifiquement le public corse ou méditerranéen.

Ce constat est à l'avantage du service ALLINDÌ qui se positionne sur une niche encore inoccupée et pourra même y bénéficier d'un avantage de primo-entrant. D'autres régions comme la Bretagne et certaines îles (Réunion, Guadeloupe, Martinique) sont en train de développer un projet similaire et s'intéressent à l'expérience corse.

La plateforme repose sur une interface graphique développée par l'équipe porteuse du projet assistée de l'agence web CCD-Agency. La technologie (back-office, lecteur vidéo, bases de données, boutique en ligne, internationalisation) est confiée à une start-up spécialisée en VAD, OKAST TV. En effet les capacités technologiques du service ALLINDÌ doivent permettre le visionnage de plusieurs centaines de vidéos par plusieurs milliers d'utilisateurs simultanés.



5. L'OFFRE DE CONTENUS ET LES PARTENARIATS

5.1 Composition de l'offre

L'offre est constituée des documentaires, captations, courts métrages, longs métrages, fictions audiovisuelles produits dans le contexte insulaire, de la valorisation de fonds disponibles à la Cinémathèque de Corse (patrimoine ou fonds amateurs) dans le cadre d'un partenariat, d'œuvres réalisées dans le cadre de formations (IUT de Corse, Ateliers Varan...), de fonds ethnologiques comme la collection « Parolle d'Eri », éditée par le Parc Naturel Régional de la Corse ...

ALLINDÌ se propose également de reprendre sur sa plateforme la programmation de festivals cinématographiques insulaires partenaires, comme Corsica Doc ou le Festival de Lama, durant un temps limité après l'édition du festival, afin de permettre une meilleure exposition de cette programmation.

5.2 Politique d'éditorialisation

Le projet de la plateforme s'inscrit dans une politique d'éditorialisation de ses contenus qui apporte une vraie plus-value à la proposition. La plateforme est bilingue en français et en corse.

Pour chaque œuvre qui sera présentée sur ALLINDÌ, la fiche film contient plusieurs informations : le titre, un résumé de l'œuvre, le réalisateur, le nom des acteurs pour les œuvres de fiction, le nom des personnages et invités pour le documentaire et le magazine, le nom du compositeur de la bande originale, l'identification des sociétés de productions de chaque œuvre et l'année de production. Enfin une série de mots clés résumant l'œuvre, ses enjeux et ses thématiques permet un référencement interne efficace dans le moteur de recherche de la plateforme.

Au fur et à mesure de l'éditorialisation de la plateforme, pour chaque œuvre du catalogue, des contenus originaux sont proposés aux abonnés. Ainsi, seront accessibles aux usagers des interviews des réalisateurs acteurs et producteurs et de certains membres de l'équipe, des interviews de spécialistes pour la thématique

choisie, des bonus sous forme de storyboards, making-off, des vidéos (scènes coupés, bêtisiers etc...), des photographies de tournages ou de plateau et, sous forme de documents numériques, des scénarios, des story-boards et découpages techniques.

5.3 Classement de l'offre

Ces éléments internes nécessitent une organisation raisonnée permettant une mise en avant de chaque œuvre. Sur la plateforme ALLINDÌ, Le contenu de l'offre est classé en 8 catégories organisées par genres. Dès la page d'accueil, ALLINDÌ propose une sélection d'œuvres attractives pour chacune de ces catégories. Cette valorisation des contenus permet de solliciter la curiosité de l'abonné et d'explorer dans un second temps l'ensemble du catalogue.

Les catégories proposées sont les suivantes :

- Tema
- Casa di Lume
- Azimut
- Focus
- Documentaires
- Fictions
- Patrimoine
- Séries
- Jeunesse

La catégorie « **Tema** » propose toutes les 6 semaines, de regrouper des éléments de son catalogue autour d'une thématique forte, mise en avant sur la page d'accueil de la plateforme. Ce « Tema » est présenté par des spécialistes et personnalités dans une interview originale.

Les premiers thèmes retenus sont :

- Sbandati
- U Gruppù
- Populi di i mari
- Storie di donne
- Santu ballò
- Supranita dumani ?

La catégorie « **A Casa di Lume** » propose une sélection des archives de la cinémathèque de Corse autour d'une thématique.

La catégorie « **Azimut** » regroupe une série de films (tous genres et types confondus), provenant d'autres territoires avec dans un premier temps des films provenant des territoires de l'Italie du Sud (Sardaigne, Sicile, Calabre, Pouilles), la Ligurie, le golfe du Lion, la Catalogne etc..., des œuvres indépendantes de territoires « proches » susceptibles d'apporter une valeur culturelle ajoutée aux abonnés et à leurs attentes.

Parallèlement à l'éditorialisation interne à la plateforme et destinée aux abonnés, les newsletters Allindì offriront une stratégie à la fois interne et externe. ALLINDÌ

souhaite s'appuyer sur une stratégie de communication externe via son blog www.allindi.com/blog et les réseaux sociaux (Facebook, Google+, Twitter), permettant à la fois un référencement naturel auprès des moteurs de recherches, mais aussi d'entretenir le lien avec tous les publics (abonnés ou non).

5.4 Partenariats

La plateforme ALLINDÌ a noué de nombreux contacts avec les acteurs de l'île mais aussi de Méditerranée autour de l'élaboration de partenariats.

- **Partenariat avec la Cinémathèque de Corse « Casa di Lume »** à travers des projets de valorisation de films patrimoniaux et d'archives amateurs de l'île confiés à la Cinémathèque avec, par exemple, la création de documentaires d'archives autour de thématiques ou d'époques données.
- **Partenariat avec France 3 Corse Via Stella et ViaTéléPaese** dans le cadre de négociations pour la reprise de certaines productions internes comme la collection « Ghjente » en langue corse.
- **Partenariat avec les ateliers de formation de l'île et l'Université de Corse** (Filières cinéma de l'IUT de Corse) pour la valorisation des films étudiants.
- **Partenariat avec les festivals insulaires** dans le cadre de la reprise sur la plateforme de la programmation de festivals cinématographiques insulaires partenaires, comme Corsica Doc (reprise de la compétition des premiers documentaires) ou le Festival de Lama (compétition des courts métrages des îles méditerranéennes), durant un temps limité après l'édition du festival, afin de permettre une meilleure exposition de cette programmation.
- **Partenariat avec les cinémas insulaires** pour organiser ponctuellement avec ces espaces de diffusion des "soirées ALLINDÌ" dont l'enjeu serait de proposer des films en catalogue à revoir en salle avec une rencontre-débat autour d'une thématique.
- **Partenariat avec des festivals en zone méditerranée** avec des festivals ciblés en priorité comme le Babel Film Festival (Cagliari Sardaigne, festival du film en langue minoritaire) et le Carbonia Film Festival (Carbonia Sardaigne).
- **Partenariat avec les écoles de cinéma en Méditerranée** dans le cadre de carte blanche éditoriale.

6. LA POLITIQUE AUTOUR DE LA LANGUE CORSE

La plateforme SVoD ALLINDÌ a positionné la problématique de la langue corse de manière centrale dans sa démarche. Actuellement la plateforme est bilingue (français, corse) et l'éditorialisation des œuvres est accessible en langue française et en langue corse. ALLINDÌ a fait intégrer à Okast la langue corse en natif sur leur solution en Back Office pour l'utilisateur qui est dès lors en mesure de se retrouver disponible sur plus d'une centaine de plateformes VoD à travers le monde. L'italien, l'espagnol, et l'anglais sont également disponibles en back office et sont susceptibles d'être activés.

La plateforme SVoD ALLINDÌ a pour ambition de sous-titrer l'intégralité des films proposés en français, en langue corse et l'intégralité des films en langue française en langue corse. Le sous-titrage est une opération coûteuse et chronophage qui a besoin d'être soutenu financièrement. Des modalités de soutien sont à l'étude avec la direction de la langue Corse de la Collectivité de Corse.

La plateforme SVoD ALLINDÌ a obtenu, pour cette éditorialisation, l'aide sélective à la diffusion en vidéo à la demande (VàD) du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) à hauteur de 15 000 €. Cette aide pour le programme d'éditorialisation, proposé au CNC par ALLINDI, est en partie dédiée au sous titrage et est susceptible d'être renouvelée au fur et à mesure de l'augmentation du catalogue. Elle peut également concerner les opérations de doublage des films dont la plateforme aurait fait l'acquisition.

Concernant les œuvres destinées à la jeunesse, la plateforme SVoD ALLINDI a pris le parti de ne mettre en ligne que les œuvres jeunesse intégralement en langue corse avec sous titrage en français.

La plateforme SVoD ALLINDÌ a noué également des contacts avec les acteurs insulaires œuvrant autour du doublage d'œuvres en langue corse (CRDP, Intervista Prod et Fiura Mossa). La question du paiement des droits reste problématique dans l'économie actuelle de la plateforme pour l'acquisition de ces contenus qui doivent trouver les moyens de leurs financements.

7. EVALUATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION 2020

Le comité de suivi de la convention d'objectifs et de moyens 2020 s'est tenu le 17 mars 2021 et a acté la tenue des 8 objectifs assignés à la SAS ALLINDÌ :

- **1) Mettre en ligne la plateforme ALLINDÌ au cours de l'année 2020 en respectant autant que possible les objectifs en termes de progression du nombre d'abonnés définis dans le cadre de l'étude du cabinet NPA conseil.**
La mise en ligne de la plateforme ALLINDI s'est effectuée au 1^{er} août 2020 avec une sélection de films documentaires et films de fiction. Ce lancement a été avancé de plusieurs mois pour soutenir le Festival de Lama n'ayant pu se tenir en raison des mesures prises afin de lutter contre la propagation du virus. La plateforme a donc assuré la diffusion de la compétition de films courts des îles méditerranéennes du Festival.
- **2) Enrichir le catalogue patrimonial de la plateforme dans le cadre de contractualisation avec les ayants-droits dans le respect de la diversité des contenus (documentaire, fiction, captation...). Objectif 2020 : 200 œuvres.**
Au 31 décembre 2020, le catalogue de la plateforme comptait 238 œuvres pour un total de 156 heures de films disponibles. L'objectif est pleinement atteint et même dépassé puisque 38 œuvres de plus ont été proposées.
- **3) Poursuivre le travail d'éditorialisation du catalogue (encodage, numérisation et création de contenu éditorial (fiche film - fiche auteur - interview...)). Objectif 2020 : 150.**
Cet objectif a été atteint et dépassé puisque 230 œuvres du catalogue ont été

éditorialisées.

4) Amorcer une contractualisation de partenariat avec la Cinémathèque de Corse dans l'idée de créer des synergies d'enrichissement, d'inventaire, de catalogage, d'édition et de valorisation des collections et du fonds amateur.

Un vrai travail de mutualisation des compétences et des moyens a été mis en place :

- D'une part, la Cinémathèque permet à ALLINDI d'avoir accès aux œuvres dont elle dispose au sein de son fonds de dépôts et de ses archives (avec bien évidemment l'autorisation des ayants droits),
- D'autre part, ALLINDI mobilise son réseau de producteurs et de réalisateurs indépendants pour mettre à disposition des films auprès de la Cinémathèque.

Ce partenariat a poussé les producteurs à venir eux-mêmes déposer leurs films - dont la plupart ont été soutenus par la Collectivité - à la Cinémathèque, renforçant ainsi le fonds d'archives. Cela a notamment permis l'acquisition du film « Santu Nicoli » de Pierre Cangioni, premier long-métrage entièrement en langue corse et tourné sur l'île.

Une autre initiative est en cours avec la Cinémathèque. Il s'agit d'un appel à projet pour la réalisation de trois documentaires de création en langue corse. Les documentaires seront réalisés à partir d'une sélection du fonds archives amateurs de la Cinémathèque et autour d'une thématique imposée : « La Corse de demain à travers les images de son passé ».

La réalisation de ces documentaires de courte durée sera confiée à un étudiant de l'Université de Corse de la filière cinéma ou langue corse ou un binôme de réalisateurs filière réalisation et langue corse, à un réalisateur émergent (moins de deux films coproduits) et à un réalisateur confirmé.

5) Multiplier les synergies et les partenariats avec les acteurs culturels du territoire.

Différentes collaborations ont été établies avec des festivals et des partenaires corses notamment à travers la reprise d'une partie de la programmation sur la plateforme (Festival de Lama, Festival Corsica.doc, Rencontre des cinémas arabes...). D'autre part des actions de communication et de promotion sont menées avec les journaux Corse-Matin et U Ribombu Internazionale, l'opérateur téléphonique Corse GSM. Un travail pédagogique est également mené avec la PJJ auprès des jeunes en difficulté à travers l'utilisation de certains films.

6) Nouer des liens d'entraide et de mutualisation avec les autres plateformes territoriales existantes dans le cadre de la création d'une association dédiée.

ALLINDI a contacté les différentes plateformes territoriales (Antilles Françaises, Réunion et Océan Pacifique) afin de créer une association des VOD territoriales. Cette prise de contact n'a pas réellement abouti en raison des difficultés liées à la situation sanitaire et des difficultés économiques rencontrées par les autres plateformes. En effet, les plateformes existantes (Guadeloupe, Réunion), ne bénéficiant pas de soutiens institutionnels identiques à ceux d'ALLINDI, peinent donc à avancer. Depuis peu, d'autres partenariats ont été établis notamment avec le GREC et les Ateliers Varan. Chaque trimestre, ALLINDI propose la diffusion de 5 à 7 films sélectionnés par le service diffusion du GREC, les films des étudiants du D.U. sont également intégrés petit à petit à la plateforme. ALLINDI travaille actuellement sur le partenariat avec les Ateliers Varan pour

recupérer certains des films produits dans le cadre des ateliers de réalisation. ALLINDI s'est également rapprochée d'une chargée de développement international qui travaille principalement avec l'Italie. Des rendez-vous avec l'Académie des Beaux-Arts de Sassari, l'Institut français de Palerme ont d'ores et déjà été organisés. Le but est, entre autres, de proposer des œuvres corses en Italie et d'importer des films italiens dans le catalogue de la plateforme.

Ce rapprochement représente un intérêt notable pour la SAS ALLINDI qui souhaite à terme s'inscrire dans la réforme « Europe Creative » de la Commission Européenne. La Commission Européenne a en effet annoncé sa volonté de favoriser les petites structures de diffusion. En s'inscrivant dans une démarche d'ingénierie et de diffusion européennes, la plateforme ALLINDI espère donc pouvoir obtenir leur soutien.

- **7) Engager des actions de réexposition de l'offre culturelle cinématographique programmées dans le cadre des festivals du territoire.**

La fermeture des salles de spectacles et de cinéma imposée en raison de la crise sanitaire n'a pas permis la pleine réalisation des actions prévues. Un accord a néanmoins été passé avec les cinémas du territoire pour proposer des soirées ALLINDI avec une programmation de films du catalogue suivie d'une rencontre avec le public. L'organisation de ce type de soirée avec une diffusion en salle est facilitée grâce au travail d'éditorialisation et de numérisation des œuvres réalisés en amont pour la plateforme.

- **8) Diversifier les sources de financement de la plateforme ALLINDI.**

La SAS ALLINDI a obtenu l'aide sélective à la diffusion en vidéo à la demande d'un montant de 15 000 € au titre de leur programme éditorial auprès du Centre National de la Cinématographie (Aide PGE V&D 2020-2 du CNC). Ce soutien a été ventilé sur la fin d'année 2020 et le premier trimestre 2021. Par ailleurs, la SAS ALLINDI a obtenu l'agrément de la direction du Service de l'Audiovisuel du CNC comme diffuseur/coproducteur éligible au compte de soutien.

8. LA CONVENTION 2021-2023

A l'occasion du rapport du comité de suivi 2020 (cf. annexe 3 de la délibération), les parties ont acté le bilan définitif et global de l'exécution de la subvention d'exploitation correspondant à l'année 2020 qui a servi de test et d'évaluation du potentiel du projet. La Collectivité de Corse a considéré que la SAS ALLINDI avait respecté ses engagements et il a été décidé que les parties se rapprochent pour l'élaboration d'une convention triennale d'objectifs et de moyens de soutien à la plateforme pour les années 2021-2023. Dans ce cadre, 9 objectifs d'intérêt économique général définis comme suit, ont été assignés à la SAS ALLINDI :

Objectif 1 : Extension de l'offre patrimoniale de films corses et méditerranéens

Objectif de films sous mandat : 275 heures en fin d'année 2021 - 300 heures en fin d'année 2022 - 400 heures en fin d'année 2023.

Objectif 2 : Poursuite du travail d'éditorialisation de l'offre

Objectif d'éditorialisation des films : 275 heures en fin d'année 2021 - 300 heures en fin d'année 2022 - 400 heures en fin d'année 2023 :

- Mise en ligne et animation éditoriale des films sur la plateforme ;
- Référencement et informations : durée, auteurs, productions, année de production, bonus, bande-annonce.

- Création de collections et mise en relation des œuvres entre elles en relation avec les problématiques relatives aux débats et enjeux insulaires et méditerranéens.
- Renforcement de l'éditorialisation externe (blog, newsletter, présence dans les médias insulaires, réflexion autour de la création d'un podcast cinéma corse).

Objectif 3 : Développement de coproductions d'œuvres de création à forte valeur identitaire

Véritable levier financier à destination des producteurs insulaires, la coproduction par la plateforme ALLINDI de contenus originaux permet également de fidéliser les abonnés, de renforcer la ligne éditoriale Corse et Méditerranéenne de la plateforme et d'œuvrer à un renforcement des productions en langue corse. Objectifs sur les 3 types de productions envisagés :

- Appels à projets « Casa di Lume » en langue corse :

Trois documentaires de court-métrage (12 à 18 minutes) par an en coproduction avec des producteurs insulaires autour d'images d'archives du fond amateur de la cinémathèque en partenariat avec « U Laboratori Culori ».

- Coproduction (au titre de diffuseur / coproducteur reconnu par la Direction de l'Audiovisuel du CNC) de documentaires de création et à dispositif, en vue de l'enrichissement du patrimoine cinématographique insulaire et de la découverte de nouveaux auteurs et réalisateurs corses : 2021 : 26 minutes - 2022 : 120 minutes - 2023 : 180 minutes.

- Coproductions et préachats (au titre de Diffuseur / Coproducteur reconnu par la Direction de l'Audiovisuel du CNC) de courts-métrages de fiction. Ce travail, d'élaboration d'un catalogue de fictions courtes originales réalisées en langue corse et avec des impératifs de récit (travail sur l'uchronie, le cinéma de genre et l'imaginaire insulaire), a pour but de rapprocher la plateforme Allindì d'un public plus jeune (adolescents - jeunes adultes) selon les standards des plateformes internationales : 2021 : 20 minutes - 2022 : 60 minutes - 2023 : 90 minutes.

Ces objectifs en termes de coproductions de documentaires d'archives, de documentaires de création et de fictions sont accompagnés d'une présence de la langue corse à hauteur d'environ 70 % sur ces programmes. La plateforme ALLINDI devra travailler en ce sens conjointement avec la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

Objectif 4 : Recherche et renforcement des partenariats sur le territoire et hors du territoire

Les précédentes années d'activité d'Allindì ont vu se nouer de nombreuses collaborations avec des partenaires insulaires ou présents dans le bassin méditerranéen. L'un des objectifs majeurs des trois prochaines années d'exploitation assignés à la SAS ALLINDI est le renforcement de ces partenariats, sans lesquels les perspectives d'expansion de la plateforme, en termes de visibilité et de légitimité, seraient significativement restreintes. Les partenariats à développer en priorité notamment avec la Sardaigne et la Sicile sont listés dans la convention.

Objectif 5 : Développement d'actions d'animation sur le territoire

La plateforme s'engage à travailler avec tous les acteurs de la filière et à diversifier ses actions d'animation sur le territoire auprès d'acteurs multiples notamment par :

- L'organisation de projections Allindì dans les cinémas insulaires (Ellipse à Aiacciu,

Le Galaxy à Lecci, Le Régent à Bastia) ;

- La présence d'Allindì dans les médiathèques insulaires à travers des projections et des actions de médiation sur site ;
- Des actions de présentation de l'application de la plateforme Allindì, accessible sur smartphones et tablettes, menées dans les quartiers des agglomérations et les villages de l'île sous la forme de conduite d'actions d'intérêt communautaire (6 sites en 2021 - 12 sites en 2021 - 20 sites en 2021).

Objectif 6 : Expansion de la diffusion de la plateforme sur le bassin méditerranéen

- Ouverture de la plateforme Allindì en Italie (objectif courant 2022)
- Ouverture de la plateforme Allindì dans un ou deux pays du Maghreb (2023)
- Préparation d'une ouverture de la plateforme Allindì en Espagne (2023)

Objectif 7 : Développement d'actions avec l'Université de Corse

La plateforme Allindì, source importante de contenu pour des étudiants désireux de travailler sur la réappropriation du patrimoine filmique des corses mettra en œuvre des actions avec l'Université de Corse.

Trois actions sont déjà envisagées sur la durée de la convention :

- Participation d'Allindì au Colloque Ochju/Malocchio (UMR Lisa) en octobre 2021 ;
- Mise à disposition par Allindì de son catalogue comme support de recherche pour les étudiants des Filières Arts ou Langues (objectif 2022) ;
- Accompagnement logistique et pratique d'un étudiant chercheur (objectif 2023) à travers la création d'une micro-bourse de recherche.

Objectif 8 : Extension du public de la plateforme

Objectifs de 800 abonnés fin 2021, 1200 abonnés fin 2022 et 2000 abonnés fin 2023 évalués d'après les prévisions d'une première étude de marché menée par NPA Conseil en 2018, et un premier bilan d'activités dont huit mois de commercialisation de la plateforme SVOD.

Objectif 9 : Gouvernance

La plateforme Allindì s'engage à organiser de manière plus lisible et affiner sa gouvernance :

- Séparation des activités de diffusion et de production (juin 2021) ;
- Création d'un Comité Consultatif Semestriel (janvier 2022) : comité de suivi et de conseil constitué du président, de la communauté des associés d'Allindì SAS ainsi que d'un représentant des salariés non-dirigeant ;
- Réalisation d'une étude afin de faire évoluer la SAS Allindì en SCIC avec entrée au capital de partenaires institutionnels et historiques (2023).

9. ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR LA PERIODE 2021-2023

Pour la période 2021-2023 les demandes de soutien financier de la SAS ALLINDÌ se sont basées sur les prévisions d'abonnement actées dans le cadre de l'étude de marché du cabinet NPA Conseil (en annexes 4 et 5 de la délibération) et un premier bilan d'activités de la plateforme. Le tableau d'affectation des subventions aux objectifs d'intérêt général susvisés est joint en annexe 2 de la délibération.

9.1 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021-2023

Le coût total prévisionnel en fonctionnement du projet de développement de la

plateforme ALLINDI conformément aux objectifs d'intérêt économique général de la convention sur la période 2021-2023 est évalué à **585 723 € HT** (cf. budgets prévisionnels en annexe 1 de la convention).

Le montant total de la subvention de fonctionnement de la Collectivité de Corse qu'il est proposé d'allouer à la SAS ALLINDI dans le cadre de la convention d'Objectifs et de Moyens relative au développement de la plateforme éponyme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au BP 2021 de la CdC, s'élève à **300 000 €** (trois cent mille euros) soit un taux d'intervention prévisionnel global de **51,22 %**.

9.2 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021-2023

Le coût total prévisionnel en investissement du projet de développement de la plateforme ALLINDI conformément aux objectifs d'intérêt économique général de la convention sur la période 2021-2023 est évalué à **404 335 € HT** (cf. budgets prévisionnels en annexe 1 de la délibération).

Le montant total de la subvention d'investissement de la Collectivité de Corse qu'il est proposé d'allouer à la SAS ALLINDI dans le cadre de la convention d'Objectifs et de Moyens relative au développement de la plateforme éponyme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au BP 2021 de la CdC, s'élève à **149 500 €** (Cent-quarante-neuf mille cinq cents euros) soit un taux d'intervention prévisionnel global de **36,97 %**.

9.3 EXERCICE 2021 FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement proposée pour l'exercice 2021 est de **quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €)** équivalent à environ 61,26 % du montant total des coûts éligibles de la convention établis à la signature des présentes qui s'élèvent à 146 924 € HT (cf. budget en annexe 1 de la délibération).

Concernant le détail des charges :

La solution technique (Abonnement logiciels, interface graphique de l'agence web CCD-Agency et la partie technologique confiée à la start-up spécialisée en VAD OKAST TV (back-office, lecteur vidéo, bases de données, boutique en ligne, internationalisation) représente **12 500 €**, soit 8,51% du budget.

Le total des salaires et charges des CDI et des intermittents travaillant actuellement sur la plateforme s'élèvent à **69 255 €**, soit 47,14 % du budget.

L'achat de droits et la négociation de mandats de diffusion pour 2021 représente un montant de **15 220 €** soit 10,36 % du budget.

Concernant le détail des produits :

La plateforme SVoD de la SAS ALLINDI, ayant rempli son obligation déclarative auprès du CSA, a également sollicité en 2020 le CNC à travers son **aide sélective à la diffusion en vidéo à la demande (VàD)** et a obtenu une aide de **15 000 €** qui marque la reconnaissance professionnelle du travail effectué par l'équipe de la SAS ALLINDI. Une part de **8 000 €** de cette subvention a été affectée au travail d'éditorialisation de l'année 2021.

Les prévisions d'abonnements représentent un montant de **28 000 €**, soit 19,06 % du budget 2021. Le tarif mensuel de l'abonnement est fixé à 4 €/mois soit un positionnement légèrement inférieur à la fourchette des tarifs pratiqués par la plupart des opérateurs proposant ce type d'offres dans le cadre de plateformes SVoD thématiques.

9.4 EXERCICE 2021 INVESTISSEMENT

La subvention d'investissement proposée pour l'exercice 2021, est de **trente-neuf mille huit cents euros (39 800 €)** équivalent à environ 36,87 % du montant total des coûts éligibles de la convention établis à la signature des présentes qui s'élèvent à 107 935 € HT (cf. budget en annexe 1 de la délibération).

Concernant le détail des charges :

Les coûts éligibles concernent la production des œuvres décrites dans l'objectif 3 de la convention et des travaux d'aménagement du local de la SAS ALLINDI.

Concernant le détail des produits :

On peut noter la participation de la direction de la langue corse pour un montant de 7 500 € à la production des œuvres décrites dans l'objectif 3 de la convention avec une présence de la langue corse à hauteur de 70 %.

La Ville d'Ajaccio participe également à hauteur de 2 500 € aux travaux d'aménagement du local de la SAS ALLINDI.

9.5 EXERCICE 2022-2023

Pour les exercices 2022 et 2023, les montants des subventions en fonctionnement et en investissement allouées par la Collectivité de Corse à la SAS ALLINDI seront fixés par avenant financier annuel adopté au préalable par le Conseil exécutif de Corse.

10. LES PIECES CONSTITUTIVES DE L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Le dossier fourni à l'appui de la demande, en l'absence de règlement, comporte les pièces suivantes :

- ✓ La lettre de demande de subvention datée du 10 février 2021 ;
- ✓ Le programme d'activités et de développement 2021-2023 de la plateforme ALLINDI ;
- ✓ L'étude de marché justifiant le modèle économique du cabinet NPA conseil ;
- ✓ Le bilan d'activités et le bilan financier de la convention 2020 ;
- ✓ Le bilan de la SAS ALLINDI certifié par un commissaire aux comptes ;
- ✓ L'état des négociations et/ou des accords déjà obtenus avec les ayants-droits des œuvres susceptibles d'être diffusées sur la plateforme ;
- ✓ La liste des partenariats envisagés et l'état des négociations ;
- ✓ Le budget prévisionnel et le plan de financement 2021-2023 de la plateforme ;
- ✓ Le tableau d'affectation des subventions aux objectifs
- ✓ Les statuts et le KBIS de la SAS ALLINDI ;

- ✓ Le RIB de la SAS ALLINDÌ.

11. CONCLUSION

La plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) ALLINDÌ propose un nouvel espace d'expression, de diffusion et de conservation au service d'un paysage audiovisuel corse de plus en plus dynamique et une politique de valorisation culturelle (bilinguisme et création corse) basée sur une stratégie d'éditorialisation ambitieuse dans le cadre d'un service généraliste et accessible à tous.

Ce service SVoD proposé autour de la création audiovisuelle et cinématographique corse et méditerranéenne se positionne sur une offre qui n'existe pas à cette heure sur une cible régionale et encore moins sur une cible visant spécifiquement le public corse ou méditerranéen. Ce constat de positionnement sur une niche encore inoccupée est à l'avantage d'ALLINDÌ qui pourrait y bénéficier d'un avantage de primo-entrant dans un marché en plein essor.

Le scénario financier proposé dans le cadre des années 2021-2023 montre que la plateforme ALLINDÌ a besoin d'une forte implication de la collectivité de Corse pour son développement (cf. étude NPA Conseil). Ce scénario peut en revanche rapidement s'inscrire dans un modèle économique d'autofinancement comme l'a prouvé la plateforme de niche Tënk qui a trouvé son équilibre financier en 4 ans.

Il vous est donc proposé :

- ✓ D'approuver le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec la SAS ALLINDÌ dans le cadre du soutien à la plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) éponyme tel qu'il figure en annexe 6 de la délibération ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse à signer cette convention, dans la mesure où la Collectivité de Corse en lien avec les services de l'Etat se chargera de l'information auprès de la Commission Européenne, et à conduire toutes les procédures afférentes ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus ;
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **300 000 €**, à imputer sur le fonds « Culture - Fonctionnement 4423 », à la SAS ALLINDÌ sur la base du règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **149 500 €**, à imputer sur le fonds « Culture - Investissement 4423 », à la SAS ALLINDÌ sur la base du règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union

européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;

- ✓ De fixer pour l'exercice 2021 le montant de la subvention de fonctionnement allouée par la Collectivité de Corse en soutien au projet acté dans la convention à **90 000 €** ;
- ✓ De fixer pour l'exercice 2021 le montant de la subvention d'investissement allouée par la Collectivité de Corse en soutien au projet acté dans la convention à **39 800 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.